

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article2042>

Salutations de l'UGTG aux Militants réunis lors de la Conférence du CICR du 14 Octobre 2013

- La Centrale UGTG -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mardi 15 octobre 2013

Mis à jour le : mardi 15 octobre 2013

UGTG.org

Chers Camarades, chers Amis,

Salutations fraternelles et militantes aux Camarades et aux Travailleurs réunis ce jour à la Bourse du Travail pour la défense des libertés fondamentales et pour l'arrêt de la répression anti syndicale.

Nous le savons tous, la remise en cause des garanties sociales et la répression anti syndicale constitue le menu quotidien des travailleurs en Guadeloupe comme en France.

Aujourd'hui, le patronat de Guadeloupe refuse de payer les augmentations signées dans le cadre de l'accord salarial du 26 février 2009 (Accord Jacques BINO). Mieux encore, le patronat de Guadeloupe est champion de France du non paiement des charges sociales prélevées sur les salaires des travailleurs. Et de menacer de licencier s'ils y sont contraints.

Mieux encore, en guise d'illustration, ce sont les employeurs du BTP qui ont obtenu l'arrêt des poursuites en cas de non paiement des charges sociales et fiscales.

Et ce sont les travailleurs qui doivent comprendre et faire des efforts car c'est la crise, cette maladie incurable sortie on ne sait d'où. Les travailleurs de Guadeloupe et leurs organisations refusent de courber l'échine et poursuivent leur combat **kont pwofitasyon**.

Dans le même temps, la répression anti syndicale ne faiblit pas. Ce sont plusieurs de nos collègues (salariés protégés) principalement dans le secteur du commerce qui font l'objet de mesures de licenciement. En janvier 2014, ce sont trois militants et collègues de l'UTS-UGTG (Union des Travailleurs de la Santé) qui sont convoqués devant les tribunaux.

Nous devons également faire face aux différents recours intentés contre des décisions favorables aux travailleurs. C'est le cas du procès LEBORGNE, relaxé dans le cadre d'une affaire de refus de prêter serment ADN. Le parquet a fait appel de cette décision.

C'est le cas aussi dans l'affaire DELPHIN, la famille VIVIES a décidé de déposer un recours en cassation.

Le 08 Avril 2014, c'est Charly LENDO, Secrétaire Général Adjoint de l'UGTG et Secrétaire Général de l'UTHTR-UGTG (Union des Travailleurs de l'Hôtellerie et de la Restauration) qui est convoqué devant le tribunal correctionnel de Pointe-à-Pitre notamment pour homicide involontaire. Les faits remontent à la mobilisation de 2009 où un jeune avait perdu la vie dans un accident.

Cette affaire tombe 3 jours après la clôture du XIV^{ème} congrès de l'UGTG prévu du 03 au 05 Avril 2014.

Profitant de cet événement, nous comptons organiser un meeting international contre la répression. D'ores et déjà, nous souhaitons la présence du CICR.

Nous, Militants de l'UGTG, avons fait le choix juste et légitime de lutter contre le mépris, contre l'injustice et pour la défense des libertés fondamentales.

Salutations de l'UGTG aux Militants réunis lors de la Conférence du CICR du 14 Octobre 2013

La solidarité des travailleurs au-delà des frontières de la Guadeloupe nous encourage à poursuivre la lutte.

Cela embarrasse le pouvoir car vos prises de position, votre soutien sont le relais de nos revendications ; nos voix en dehors des limites de notre île. **NOU PÅKÅ FÅE DÅEYÅE ! Jamais nous ne cÅderons !**

Bon meeting à tous.

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA

Pointe-à-pitre, le 10 Octobre 2013